

Rencontre avec **Bernard Pezous**, président de l'association des maires de Tarn-et-Garonne

Je souhaite que ce salon amène des solutions face aux défis à venir



Bernard Pezous, président de l'association des maires de Tarn-et-Garonne, veut un salon constructif capable d'apporter des solutions aux problèmes.

Alors que l'ensemble des élus se retrouveront ce samedi à Castelsarrasin pour participer au 3^e salon des maires, les communes et leurs élus font face à des défis croissants en matière de financement, de sécurité et de gestion des projets. Des solutions telles que l'implication des communautés de communes, une meilleure formation des maires et une révision des lois existantes sont nécessaires pour améliorer leur situation. Nous faisons le point avec Bernard Pezous, président de l'association des maires de Tarn-et-Garonne.

Samedi aura lieu le 3^e salon des maires, des élus locaux et des décideurs publics de Tarn-et-Garonne à Castelsarrasin. À quoi il faut s'attendre pour ce troisième salon ? Comment cela va se passer ?

Déjà, je crois qu'il y aura beaucoup de monde. Plus de 500 élus et 60 exposants. Cela montre l'importance d'un tel rendez-vous pour un département comme le Tarn-et-Garonne qui compte 195 communes.

Cette année, la grosse particularité sera la mise en place d'un village de l'ingénierie et des financeurs grâce à une forte mobilisation de l'État et de ses services déconcentrés comme la DDT.

L'objectif c'est que les maires et les élus ne partent pas obligatoirement avec un dossier de subventions bouclé pour leur projet, mais qu'au moins ils partent avec des cartes de visite pour avoir les bons interlocuteurs quand ils ont un dossier de subvention à monter.

On se rend compte que très souvent on ne connaît pas toutes les possibilités de financement existantes. Alors qu'aujourd'hui c'est peut-être encore plus important qu'hier, puisqu'on craint quand même que sur le plan financier il y ait un certain resserrement. Donc si on peut vraiment ouvrir toutes les portes, alors on a une petite chance peut-être de retrouver des financements corrects de manière à pouvoir réaliser nos pro-

jets.

D'expérience, jusqu'à quelle hauteur on peut être aidé sur un projet ?

Tous les projets peuvent être aidés jusqu'à 80 %. Il va de soi que suivant la grosseur du projet, on y arrive ou pas. Les gros projets, quand ils arrivent à 80 %, cela veut dire que l'on a pris en compte des fonds spécifiques d'État.

L'assemblée nationale des maires de France aura lieu la troisième semaine de novembre. Avez-vous déjà échangé avec les autres présidents ?

On n'arrête jamais d'échanger entre nous, au niveau local, surtout en cette longue période sans gouvernement. On a toujours des réunions, des comités directeurs avec les présidents de communauté de communes et d'autres élus... mais on a aussi des réunions au niveau national avec tous les présidents départementaux.

Qu'est-ce qu'il en retourne ? Quelles sont les inquiétudes ?

Les inquiétudes, c'est ce dont on vient de parler et c'est pour ça que je voulais ce lieu de rencontre pour aider les maires pour trouver des financements. Nous avons aussi mis en place une aide informatique, améliorée par l'Intelligence Artificielle, afin d'accompagner les responsables locaux dans la gestion des comptes de la commune. L'argent est le nerf de la



La situation paraît si compliquée que l'on voudrait surtout que le gouvernement ne revienne pas en arrière

guerre, on le sait bien et une maîtrise bien gérée reste un maillon solide dans cette chaîne qui mène jusqu'au plus haut de l'État. Nous sommes le socle de la République.

Vous êtes inquiet pour l'avenir ? Vous craignez des coupes budgétaires ?

L'on s'aperçoit qu'après tout ce qu'il vient de se passer, l'on ne voit plus beaucoup d'avancées. La situation paraît si compliquée que l'on voudrait surtout que le gouvernement ne revienne pas en arrière par rapport à ce qui a déjà été décidé. Un simple exemple, il a été refait un zonage des zones rurales, qui permettait d'avoir des dotations plus importantes, des financements différents. Il ne faudrait surtout pas que le nouveau gouvernement fasse marche arrière.



On demande une pause pour prendre le temps de revoir la loi ZAN

L'année dernière, il fut beaucoup question de la mise en place de la loi ZAN (Zéro artificialisation des sols). Cela a avancé ?

Cela a avancé. Il en sera question au salon puisqu'aujourd'hui on commence à avoir de plus en plus d'informations, on nous donne même des trajectoires. On peut aller voir tout ça sur un site dédié, et quand l'on voit ces trajectoires, on peut se poser des questions pour certaines communes. Je montrerais un graphe à l'assemblée qui expliquera de façon concrète à quel point cette loi peut impacter négativement une ville ou un village.

Il y a des choses à revoir. On demande une pause pour prendre le temps de revoir cette loi.

Vous pensez que cette loi ne va pas dans le bon sens ?

Cette loi est nécessaire, on est tout à fait conscient des problèmes sur la biodiversité ou encore la consommation d'espaces agricoles, mais on demande une pause car elle n'est pas applicable en l'état actuel.

Aujourd'hui on considère qu'on n'a pas assez d'informations dans la manière dont sont faits les calculs, et même aucune liberté pour se projeter. On redemande donc une discussion totale sur son application.

Dans les petites communes, on a l'impression que les maires perdent les commandes. C'est toujours eux qui décident ?

C'est de plus en plus compliqué. Déjà avec la complexité des textes qui sortent. Le juridique qui se met dessus. Aujourd'hui, les administrés sont de plus en plus procéduriers.

Il y a aussi les intercommunalités qui ne laissent pas la liberté aux communes de choisir librement les compétences qu'ils voudraient transférer. Effectivement, suite à ça, les communes de petites strates, de faibles populations, ont l'impression de perdre pied. Je crois d'ailleurs que le maire de demain ce sera certainement, et je l'espère aussi, un peu moins de retraités.

En effet beaucoup de maires sont aujourd'hui des retraités. Pensez-vous qu'il faille réformer le statut de l' élu ?

Il faut revoir le statut de l' élu, c'est nécessaire. Le maire de demain, ce sera quelqu'un qui sera formé et là je parle d'un niveau de formation relativement élevé.

Les tâches sont tellement compliquées qu'on n'y arrive plus aujourd'hui... avant l'on devenait maire par le terrain: on était conseiller municipal, puis adjoint et un jour on devenait maire. Cette formation par le terrain arrivait progressivement, il y avait un retour d'expérience.

Aujourd'hui, vu la crise de l'engagement, il y en a qui vont se retrouver maires sans avoir jamais été dans un conseil municipal. Et aux vus de tous les sujets à traiter et de leur complexité, je pense que cela devient trop compliqué.



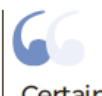
Il faut revoir le statut de l' élu. C'est nécessaire si l'on ne veut que des actifs s'engagent

Tu penses qu'il faudrait aussi que les indemnités des élus évoluent ?

Ça va avec. Déjà pour que les actifs puissent s'engager. Quand on est en activité, ça peut être très difficile d'avoir des fonctions de maire et parfois même de conseiller municipal. Les conseillers municipaux ne sont pas toujours présents parce qu'ils ont d'autres impératifs familiaux ou professionnels. Ce n'est pas évident. Donc il faudra de l'attractivité. L'attractivité, ça passe aussi par la rémunération. Il faut au moins que ces élus retrouvent ce qu'ils ont perdu dans leur parcours professionnel ce qui est loin, très très loin d'être le cas aujourd'hui.

On a une idée de cette somme ?

Si l'on considère seulement la retraite et bien il



Certains élus n'avaient pas imaginé la complexité de la tâche et le rapport aux gens qu'une telle fonction demande

faut savoir qu'un élu ne cotise pas. On peut cotiser avec de la capitalisation. Mais la seule cotisation qu'on a c'est la complémentaire classique de la fonction publique. Donc c'est juste un petit morceau de complémentaire.

Beaucoup de maires qui ont fait 5, 6 mandats me disent avoir 200, 250 € de retraite. C'est très peu par rapport à ce qu'ils ont pu perdre dans leur parcours professionnel. C'est bien simple, dans mon cas personnel, de m'être engagé, j'ai perdu un peu plus de 1 000 euros. Parce que j'étais élu, parce que j'ai souhaité continuer, ça m'a lésé mais je ne regrette pas parce que j'aime beaucoup ce que je fais.

Notre département n'échappe pas à un autre phénomène inquiétant : celui des démissions et des élections à mi-mandat. Des maires qui sont en difficulté face à leurs propres administrés.

Tout à fait. Il y a, je crois, au moins deux éléments qui m'interpellent sur tout ce qu'on a dit. Certains élus n'avaient pas imaginé la complexité de la tâche et le rapport aux gens qu'une telle fonction demande.

Dans certaines situations, on doit apprendre à se mettre une sorte de carapace



Cette année, la grosse particularité sera la mise en place d'un village de l'ingénierie et des financeurs



C'est de plus en plus compliqué. Aujourd'hui, les administrés sont de plus en plus procéduriers.

par rapport à ce que des personnes peuvent dire de vous. Il faut rester abordable, près des gens et cela peut parfois être compliqué car cela ne s'apprend pas.

Et les administrés, peut-être, ne comprennent pas non plus. Ils ne comprennent pas un maire quand il essaye de réformer beaucoup de choses. Il donne l'impression de ne pas être à l'écoute.

Un autre élément, qui est plus complexe, et qui reflète, je pense, le mal-être de notre société aujourd'hui, ce sont des groupes assez structurés qui voudraient revenir à une vie en autarcie sur la commune alors que la règle doit être celle du vivre ensemble et du respect des lois.



La communauté de communes a toute son utilité. Il faut la voir comme un outil.

Est-ce que tu penses que les communautés communes prennent trop le pas sur la commune aujourd'hui ? Les changements se font dans le bon sens ?

La communauté de communes a toute son utilité. Elle est vraiment là comme un outil pour faire ensemble ce que les communes ne peuvent pas faire toutes seules. Quelques exemples, on ne va pas faire des salles de sport dans chaque commune. Il faut une ou deux grandes salles qui peuvent être utilisées à plusieurs. C'est pareil pour les ordures ménagères, la voirie, la petite enfance... et puis l'économie. La création d'entreprises et l'économie sont des choses indispensables. Tu ne peux pas le faire seul.

Au-delà de ça, suivant la spécificité du territoire, il est important que chaque bloc communal puisse aussi choisir les compétences à

transférer ou pas. Car s'il y a des compétences obligatoires, il y en a d'autres qui sont facultatives.



Photovoltaïque : ça partait un peu dans tous les sens

Justement, vous parlez de la voirie. On parle beaucoup des chemins ruraux qui deviennent une dépense importante pour les petites communes.

Effectivement, cela fait partie des compétences facultatives qui peuvent être prises en communauté de communes. Ne serait-ce que pour prendre des marchés importants avec des économies d'échelle. Mais ce n'est pas vrai partout.

Par contre, il est très important que l'intercommunalité n'absorbe pas la commune et c'est pour ça que l'Association des Maires de France (AMF) va lancer une campagne de presse dans ce sens afin de sensibiliser le grand public sur le rôle essentiel des communes. Cela s'appellera « Les communes... Heureusement ! »

Des champs de panneaux photovoltaïques fleurissent un peu partout avec parfois quelques difficultés pour les maires. Je crois que vous avez avancé sur ce sujet.

Oui, je présenterais une charte dans ce sens-là lors de l'assemblée générale qui aura lieu le matin. Le but, il est double. Celui d'éviter quelques projets anarchiques, ça partait un peu dans tous les sens. Et ensuite de débloquer la situa-

tion parce que l'on était arrivé à un tel point qu'il n'était quasiment plus rien accordé.

Avec cette charte, c'est le maire qui prend la main ?

Pas exactement. On veut surtout qu'ils soient moins en difficulté par rapport aux oppositions de la population. Parce que c'est souvent ce qu'il se passe.

On veut aussi être plus vertueux en favorisant les Énergie Renouvelable mais pas à n'importe quel prix. On veut éviter les opportunités de consommation de terres agricoles avec des propriétaires qui approchent de la retraite et décident d'installer des champs de panneaux, des terres qui ne reviendront jamais à l'agriculture. Donc ça, on veut absolument l'éviter.



C'est l'État qui doit s'occuper de la sécurité. Malgré tout, les communes s'en sont emparées mais financer des compétences régaliennes à ses limites



C'est certain qu'une partie des administrés deviennent des consommateurs de la commune, mais ne sont pas dans l'implication

On s'aperçoit aussi que la délinquance devient un problème de plus en plus rural.

C'est un souci prégnant et les agressions envers les maires en font partie. Cette délinquance qui monte, cette agressivité dans la population, effectivement j'en parlerais mais il ne faut pas oublier que la sécurité reste une problématique régaliennne. C'est l'État qui doit s'occuper de la sécurité. Malgré tout, les communes s'en sont emparées avec plus de policiers municipaux et l'implantation de la visio, mais avec des budgets contraints. Financer des compétences régaliennes à ses limites. Il faut encore plus de gendarmeries et de police dans le département, malgré l'ouverture récente de la nouvelle gendarmerie à Labastide-Saint-Pierre, et une autre attendue à la Ville-Dieu-du-Temple.

Est-ce que vous pensez que les administrés participent assez à la vie de la commune aujourd'hui ?

C'est certain qu'une partie des administrés deviennent des consommateurs de la commune, mais ne sont pas dans l'implication. On ressent ça un peu partout.

La crise du bénévolat existe... Comme je disais tout à l'heure, l'engagement au service des autres, ça devient plus restreint. D'accord, ils viennent en campagne pour chercher un confort de vie mais très très peu s'impliquent. C'est dommage car on a besoin de tout le monde. On ne devrait pas venir en mairie pour seulement chercher un service. On vit ensemble.

Comment voyez-vous la fonction de maire pour les années à venir ?

C'est quelque chose de compliqué parce qu'il est, je pense, un élément indis-

pensable de la vie de notre société, on s'aperçoit que c'est le dernier maillon de proximité. C'est celui que chaque administré peut voir quand il le souhaite et lui parler de tous les problèmes, même ceux qui ne le concernent pas d'ailleurs. C'est la vie sociale. C'est un rôle de médiateur.

Les communes sont unies par leur même destin, celui du principal maillon démocratique en prise directe avec les réalités. Et ça, l'on ne s'en rend vraiment compte que lorsqu'il y a des soucis. Quand il y a de graves problèmes comme on l'a vu avec le Covid et la mise en place des vaccinations.

On le voit bien. Lorsqu'il y a des mal-être, le dernier recours efficace qui reste, c'est bien la commune et donc le maire. Parce que j'associe totalement, quand je dis ça, commune et maire. Une commune ne peut pas uniquement se résumer à l'administratif. Souvent le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de nos concitoyens.